

***RÔLE ET FONCTIONNEMENT
DES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES
ET HYDROLOGIQUES NATIONAUX***

***Déclaration de
l'Organisation météorologique mondiale
à l'intention des décideurs***



**Organisation météorologique mondiale
Temps • Climat • Eau**

**RÔLE ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES
ET HYDROLOGIQUES NATIONAUX
DÉCLARATION DE L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE
À L'INTENTION DES DÉCIDEURS**

1. La présente déclaration de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a pour objet d'inviter les décideurs à renforcer le soutien qu'ils apportent aux Services météorologiques et hydrologiques nationaux dans l'accomplissement de leur mandat pour les aider à fournir des services qui contribuent à répondre aux besoins de la société et à atteindre les objectifs nationaux de développement.

Facteurs socio-économiques clés

2. La sécurité de la population, la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement en eau, la croissance économique et le développement durable, l'accroissement de la capacité de la société à faire face aux catastrophes et au changement climatique et l'amélioration de la santé publique sont autant de questions qui revêtent une importance fondamentale pour tout gouvernement. Face à cela, les gouvernements se doivent de mettre en œuvre des politiques efficaces qui tiennent compte des enjeux que représentent la variabilité et le changement climatique, et d'appliquer les principes fondamentaux de la gouvernance sociétale et environnementale. Or, en ce qui concerne le bien-être des sociétés et la croissance économique, il est bien connu que notre mode de vie subit l'influence des variations du milieu naturel et que celui-ci est mis à mal par les changements climatiques qui pourraient compromettre le développement durable des sociétés humaines du fait de la fréquence accrue des phénomènes météorologiques violents et des épisodes climatiques extrêmes, lesquels provoquent des catastrophes et mettent en péril la sécurité alimentaire, entraînent une diminution de l'approvisionnement en eau douce non polluée ainsi que des déplacements de population, tout en favorisant le développement et la propagation de maladies. La situation est encore aggravée par l'urbanisation croissante et l'extension de l'habitat dans des régions à haut risque naguère inhabitées telles que les zones arides, les versants montagneux, les plaines inondables et les zones côtières sujettes aux inondations. Les populations sont donc de plus en plus exposées à l'insécurité alimentaire, aux maladies véhiculées par l'air ou par l'eau, au stress thermique, à la sécheresse, aux glissements de terrain, aux inondations, aux ondes de tempête et aux tsunamis.

3. Au cours de la dernière décennie, les catastrophes liées aux risques naturels ont prélevé un lourd tribut. A l'échelle mondiale, plus de 700 000 personnes ont perdu la vie, plus de 1,8 million ont été blessées et plus de 24 millions se sont retrouvées sans abri à la suite de catastrophes. Au total, c'est presque 1,7 milliard de personnes qui ont été touchées d'une façon ou d'une autre, et les pertes économiques totales ont dépassé 1 400 milliards de dollars. De plus, entre 2008 et 2012, 144 millions de personnes ont été déplacées suite à des catastrophes. C'est seulement en se faisant une idée claire des risques associés aux phénomènes météorologiques violents et aux épisodes climatiques extrêmes, en diffusant des alertes précoces multidanger, en intégrant les informations météorologiques et climatologiques aux processus décisionnels et en appliquant des stratégies adéquates de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets que l'on peut bâtir des sociétés résilientes et soutenir la croissance économique. Pour chaque dollar investi dans les alertes précoces diffusées par les SMHN, on évite au moins 7 dollars de pertes.

4. Les SMHN des Membres de l'OMM ne disposent pas tous des ressources scientifiques, techniques et humaines nécessaires pour surveiller et prévoir les phénomènes météorologiques violents et les épisodes climatiques extrêmes, et pour émettre des alertes. Leur aptitude à fournir des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques de qualité ainsi que d'autres services liés à l'environnement dépend : a) du degré de modernité des infrastructures et du niveau de formation du personnel dont ils disposent pour la collecte, le traitement, l'archivage et l'échange des données et produits; b) de leur capacité à préserver la qualité des observations et des données; c) de leur accès et de leur participation à des travaux de recherche visant à améliorer la

surveillance, la prévision et la compréhension des changements météorologiques, climatiques et hydrologiques, et des changements environnementaux associés, à toutes les échelles spatio-temporelles; d) de leur capacité à élaborer et diffuser des alertes précoces et des prévisions de qualité axées sur les impacts concernant les aléas météorologiques, climatiques et hydrologiques; e) de la prise en compte des besoins des divers groupes d'utilisateurs, y compris les autorités de gestion des situations d'urgence, dans les programmes de prévision et d'alerte.

Rôle des Services météorologiques et hydrologiques nationaux

5. L'investissement dans les services météorologiques, hydrologiques et climatologiques constitue une contribution importante à l'action engagée pour protéger les personnes et les biens, limiter au minimum les pertes économiques et préserver l'environnement. La Convention de l'Organisation météorologique mondiale réaffirme que «la mission des Services météorologiques, hydrométéorologiques et hydrologiques nationaux revêt une importance décisive pour ce qui concerne l'observation et la compréhension des conditions météorologiques et climatiques ainsi que la prestation des services météorologiques, hydrologiques et connexes nécessaires pour répondre aux besoins nationaux correspondants et que cette mission devrait couvrir les domaines suivants: a) la sauvegarde des personnes et des biens; b) la protection de l'environnement; c) la contribution au développement durable; d) l'acquisition de données météorologiques, hydrologiques, climatologiques et environnementales connexes, sur de longues périodes; e) l'incitation au renforcement endogène des capacités; f) l'exécution des engagements internationaux; g) la contribution à la coopération internationale».

6. Depuis que l'homme moderne s'intéresse aux questions sociétales et environnementales, la connaissance des processus météorologiques, hydrologiques et climatiques est essentielle à tous ses domaines d'activité, comme en témoigne l'influence du temps et du climat sur les cultures, les traditions et les modes de développement des sociétés. C'est dans ce contexte que les SMHN de divers pays se sont donné les moyens de surveiller, prévoir et anticiper un large éventail de problèmes liés au temps, au climat et à l'eau, qui influent sur la société et le développement socio-économique. Par exemple, s'agissant des risques naturels, les SMHN se sont vu confier des missions de surveillance et de diffusion d'alertes au cas par cas et également de sensibilisation de la population à leurs incidences afin de préserver des vies humaines, de renforcer la capacité d'adaptation des sociétés, de maintenir la productivité et la croissance économique et de limiter les dommages matériels.

7. Dans la plupart des pays, les SMHN sont la source officielle exclusive des avis météorologiques diffusés sur le territoire national, et ils sont aussi chargés, dans bien des cas, d'émettre des bulletins d'alerte relatifs au climat, à l'hydrologie, à la qualité de l'air, aux tremblements de terre et aux tsunamis, ainsi que de fournir des données relatives à la météorologie de l'espace. Prévenir les catastrophes et atténuer leurs effets exige des SMHN qu'ils fournissent rapidement et en temps voulu des informations fiables, faciles à comprendre et largement diffusées, ainsi que des services de qualité afin d'indiquer aux gouvernements et aux populations comment ils doivent réagir aux alertes. Sous les auspices de l'OMM, les SMHN s'attachent à optimiser la prestation et la qualité de leurs services afin d'aider les gouvernements à améliorer le processus décisionnel dans le but de renforcer les capacités d'adaptation des populations face à la variabilité du climat et au changement climatique, d'accroître la production alimentaire, d'améliorer la gestion des ressources en eau et les conditions sanitaires, de développer les énergies renouvelables, de permettre aux populations de s'adapter à la variabilité du climat et au changement climatique, de réduire les risques, de limiter les risques naturels et de favoriser le développement durable. Du fait qu'ils aident les gouvernements et les populations à prévenir des risques potentiels et à multiplier les possibilités de développement durable, les SMHN constituent un des piliers de la gestion des renseignements sur les risques, de la gestion de crise et du développement des infrastructures dans les pays qui se construisent et contribuent ainsi au développement durable et en particulier à l'éradication de la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire, à l'amélioration des conditions sanitaires, ainsi qu'à l'accès aux énergies renouvelables et à l'eau potable. Les SMHN collaborent avec les secteurs public et privé pour la mise en œuvre de systèmes d'alerte multidanger, dont l'objectif est de réduire de façon

significative le nombre de victimes de catastrophes naturelles d'origine météorologique, hydrologique et climatique.

8. Les SMHN sont la référence nationale pour l'application des normes de l'OMM. Il convient en effet de remédier aux graves insuffisances qui nuisent à la sécurité au niveau national et international, dans la mesure où elles empêchent les Membres de fournir les prestations requises à l'échelle mondiale, régionale ou nationale et compromettent ainsi l'aptitude de la communauté internationale dans son ensemble à parvenir à un développement durable, à prévenir efficacement les catastrophes, à assurer la sécurité des transports aériens, terrestres et maritimes, à garantir la sécurité alimentaire, à gérer rationnellement les ressources en eau, à faire face aux risques climatiques, à s'adapter au changement climatique et à édifier des sociétés résilientes. Les SMHN doivent être dotés de ressources humaines, techniques et financières adéquates afin de pouvoir mettre en place et exploiter des infrastructures modernes pour la collecte des données d'observation ainsi que pour le traitement et l'échange des données et des produits, et être ainsi à même de fournir des services météorologiques, climatologiques, hydrologiques et environnementaux de qualité à l'échelle sous-nationale, nationale, régionale et mondiale.

9. Il est essentiel que les diverses parties prenantes coopèrent pour que les gouvernements puissent bénéficier de ces services. Les partenariats instaurés entre les SMHN et les universités, les ministères, les organisations internationales et non gouvernementales et, lorsque les circonstances s'y prêtent, le secteur privé et la société civile aident la société à prendre des décisions plus avisées grâce à des informations météorologiques, hydrologiques et climatologiques plus complètes et plus précises. Ces partenariats permettent d'étoffer les réseaux d'observation, d'améliorer le traitement de l'information, d'affiner la résolution des modèles et d'obtenir des produits spécialisés plus précis et, par là même, plus utiles, pour le plus grand profit de la société. Les gouvernements et autres parties prenantes sont ainsi mieux à même de prendre des décisions éclairées en matière de sécurité et dans le domaine économique. Les SMHN devraient œuvrer, dans le cadre de ces partenariats, à l'élaboration de structures nationales appropriées destinées à faciliter la collecte et le partage de données et de connaissances spécialisées, grâce auxquelles les informations dont ils disposent pourraient être facilement accessibles en temps réel, sous des formes facilement exploitables et à des coûts modérés.

Besoins futurs

10. Les SMHN devraient jouer un rôle essentiel et s'engager dans la mise en place du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) afin d'atteindre les objectifs figurant dans le plan de mise en œuvre, à savoir, entre autres, élaborer et fournir initialement des services pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, les secteurs de l'eau et de la santé et la prévention des catastrophes; étendre les années suivantes les services climatologiques à d'autres domaines prioritaires; et à terme garantir l'accès à des services climatologiques performants dans le monde entier et dans tous les secteurs sensibles au climat.

11. En 2000, en adoptant des objectifs de développement, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, la communauté internationale s'est fixé des buts précis à atteindre d'ici à 2015. Après 2015, les objectifs de développement durable qui s'inscriront dans le prolongement de la Déclaration du Millénaire, ainsi que le cadre de réduction des risques de catastrophes pour l'après-2015 et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques détermineront dans une large mesure les besoins des SMHN en services météorologiques, hydrologiques, climatiques et environnementaux axés sur les utilisateurs et visant à répondre aux attentes en constante évolution des gouvernements, des partenaires et autres décideurs souhaitant assurer un développement durable. Pour répondre à l'évolution des besoins de la société, il est essentiel que les gouvernements et les partenaires investissent davantage dans la météorologie et l'hydrologie afin de mettre à profit toutes les avancées de la science et de la technique rendues possibles par les SMHN et leurs partenaires (en particulier la diffusion d'alertes précoces multidanger et la fourniture de services connexes 24 heures sur 24, sept jours sur sept et 365 jours par an et de services climatologiques via le CMSC). S'ils sont correctement exploités, ces progrès permettront à la société d'obtenir les informations nécessaires

pour prévenir les catastrophes naturelles, atténuer leurs effets et tirer le meilleur parti des opportunités offertes par le temps et le climat. L'OMM facilite la coopération internationale, qui revêt une importance primordiale, que ce soit entre les pays ou entre les institutions spécialisées du système des Nations Unies.

12. Des moyens de communication efficaces garantissent la diffusion de l'information partout où elle est nécessaire. Les gouvernements doivent reconnaître la nécessité d'investir dans les infrastructures et les ressources humaines qui sont requises pour la surveillance continue, harmonieuse et normalisée, de l'environnement conformément au cadre réglementaire institué par l'OMM. Aussi leur incombe-t-il de soutenir leurs SMHN avec constance afin qu'ils puissent mettre en place et exploiter des infrastructures essentielles et assurer leur modernisation et leur essor pour se conformer aux normes de l'OMM.

13. Il est indispensable que les populations soient suffisamment préparées pour réagir de façon efficace en cas d'alerte. L'éducation et la formation du public revêtent une importance capitale si l'on veut aider les populations à mieux se préparer, à réagir plus efficacement et à se relever plus rapidement. Les dispositifs d'alerte précoce aux catastrophes naturelles ne portent leurs fruits que si les gouvernements disposent de systèmes adéquats et si les populations savent comment réagir. Les informations diffusées doivent être faciles à obtenir, à comprendre et à exploiter. Il est également essentiel de communiquer efficacement et volontairement avec le public, en soulignant que l'incertitude est une caractéristique intrinsèque des prévisions et des alertes.

14. Pour que leur action soit efficace, les gouvernements et les autres décideurs doivent reconnaître les SMHN comme faisant partie intégrante du réseau international dont la coordination est assurée par l'OMM, et comme l'un des éléments moteurs du renforcement de la sécurité et du bien-être de la société, de l'éradication de la pauvreté, du développement et de la croissance économique, de l'augmentation de la production alimentaire, de l'amélioration de l'accès à l'eau potable et de la situation sanitaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de l'exploitation des sources d'énergie renouvelable et de l'accroissement de la prospérité à l'échelle de la planète.

15. Pour renforcer la viabilité et la compétitivité des SMHN, les gouvernements sont encouragés à adopter des politiques susceptibles de faciliter le recouvrement des coûts des services météorologiques et hydrologiques, notamment auprès des secteurs aéronautique et maritime.